



Evolution de carrière, un accompagnement gratuit des FONGECIF

vendredi 14 octobre 2016, par [lpe](#)

Changer de travail, progresser dans ses fonctions, dire stop aux petits boulots, passer de l'intérim à un CDI dans une seule entreprise, créer son entreprise... oui mais comment faire, à qui s'adresser, combien ça coûte ? Autant de questions que se posent de plus en plus de salariés ou de personnes sans emploi car les temps changent. Faire toute sa carrière dans la même entreprise est aujourd'hui très rare et se sentir bien dans son travail est devenu prioritaire pour beaucoup.

Le FONGECIF, organisme piloté par les syndicats de salariés et d'employeurs, spécialisé jusqu'ici dans le financement des congés individuels de formation, s'est vu confier récemment une nouvelle mission : le conseil en évolution professionnel (CEP).

Un conseiller du FONGECIF pour vous accompagner gratuitement dans l'évolution de votre carrière

La prestation est gratuite, il suffit de pousser la porte du FONGECIF à Niort par exemple au 31 avenue de Verdun ou de prendre rendez-vous dans l'une des 17 permanences assurées en Poitou et en Charentes dans les bassins d'emploi.

"8% des moins de 26 ans se posent déjà des questions sur leur reconversion professionnelle" explique Janick Caillon, présidente du FONGECIF. "Pour remplir cette nouvelle mission qui nous est attribuée dans le cadre de la loi de 2014, nous avons formé 6 de nos 13 conseillers. Du 1er janvier 2016 au 31 août, ils ont déjà accueilli 1718 personnes dans le cadre de ce conseil en évolution professionnelle. Ce sont essentiellement des femmes (59%), à 76% employées avec une moyenne d'âge de 36 ans." précise Laurent Reveillon, le directeur du FONGECIF.



André Pierre Mechin et Mathieu Pinard, deux des conseillers du FONGECIF formés à l'accompagnement dans le cadre du CEP ajoutent "*nous consacrons 6 à 7 heures en moyenne à l'accompagnement de chaque personne avec un déroulé en 3 étapes :*

1. *L'information. Les intéressés veulent évoluer dans leur carrière mais ne savent pas s'ils ont droit à une*

formation, si leur idée de reconversion ou de progression leur conviendra, si elle correspond au marché local... Nous sommes là pour répondre à leurs questions, leur donner des informations sur les prestations qui peuvent leur être proposées, les pistes de recherche d'informations (documentation, Internet...)

2. La décision. Avec un premier bilan sur leur potentiel et leurs envies, le marché de l'emploi ou de la création d'activité dans le domaine choisi, une fois qu'ils ont bien réfléchi, nous les accompagnons dans la construction de leur projet

3. Le plan d'actions. C'est la phase finale : mettre en face de ce projet une formation concrète par exemple, son financement puis suivre la personne tant qu'elle le souhaitera dans son évolution professionnelle."



"De l'aide à la mise en forme d'un CV à la création d'une entreprise, en passant par la qualification d'un jeune sorti trop tôt et sans diplôme du cursus scolaire, la palette de l'accompagnement proposé est large" ajoutait Jean-Louis Piot vice-président du FONGECIF. "Les gens aujourd'hui veulent se sentir bien dans leur travail et prennent de plus en plus l'initiative de changer d'orientation quand ils sentent que leur équilibre est menacé. Avec le CEP, ils évitent les démarches longues et hasardeuses, bénéficient d'une écoute gratuite et d'une expertise que nous avons développée depuis plus de 30 ans."

Plus : www.monCEPmonfongecif.fr ou www.mon-cep.org et 0549283828